



CONTRAT – novembre 2025 – avril 2026

17 semaines de livraison



Le contrat est passé entre **le GAEC La ferme du Droelloch, 29810 Ploumoguier**, représenté par **Nicolas Trebouta et Juliette Hervé**, maraîcher.e.s bio, pour l'approvisionnement hebdomadaire de paniers de légumes de la production de la ferme et l'adhérent.e de l'AMAP :

Mr-Mme . ..

Demeurant à ...

Tél.. ..Mél : @..

✓ DURÉE DU CONTRAT :

Début : **07-11-2025** – Fin : **27-02-2026**

15 livraisons réalisées par les producteurices

Le contrat cours jusqu'au 27 février 2025. Suivant le stock de légumes en terre et comment se déroule l'hiver nous prolongerons le contrat de quelques semaines ou non. Nous vous tiendrons informé.e.s en janvier.

✓ CONTACT :

Nicolas TREBOUTA : 06 14 95 13 53 Juliette HERVE : 06 65 98 08 82 mail : azen@fermedudroelloch.fr

✓ DISTRIBUTIONS :

Le vendredi de **17h30** à **19h30** à La ferme de Messouflin, 29810 Ploumoguier.

Lors de la distribution, les parents doivent assurer la surveillance de leurs enfants.

✓ PÉRIODE D'ESSAI :

Les 2 premiers mois sont considérés comme période d'essai, pendant laquelle l'adhérent.e peut décider de rompre le contrat. En cas de résiliation hors de la période d'essai, de la part de l'adhérent.e, aucun remboursement ne sera effectué pour la période engagée.

✓ LES PRODUCTEURICES s'engagent à :

- fournir la liste des productions et donner une information régulière sur les cultures et la situation de la ferme
- fournir chaque semaine une « part de la récolte » ou panier, calculée pour convenir aux tailles prédéfinies

À noter : les poids et volume ne peuvent être annoncés d'avance. Ils sont susceptibles de varier pendant la saison en fonction des productions.

✓ LE/LA CONSOMMATEURICE s'engage à :

- venir retirer sa commande sur le lieu de distribution, dans les horaires impartis ou à le faire récupérer par une personne de son choix
- effectuer au minimum deux permanences sur la période du contrat
- régler la totalité du montant de la saison par chèques ou virements et selon les modalités ci-après
- garantir la juste rémunération du travail du producteur incluse dans le prix du panier
- partager les risques liés aux intempéries ou autres fléaux agricoles

✓ **ABSENCE :**

En cas d'impossibilité, d'absence non programmée ou de départ définitif de l'adhérent.e prévient impérativement Nicolas TREBOUTA ou Juliette HERVE : **deux semaines à l'avance.**

Le panier ne sera pas reprogrammé, il sera donc perdu.

✓ **ABSENCES PROGRAMMÉES PAR LES PRODUCTEURICES :**

Il n'y aura pas de distribution les jours suivants : **26/12 02/01**

✓ **ABSENCES PROGRAMMÉES PAR L'ADHÉRENT.E, préciser les dates :**

✓ **PRIX ET COMPOSITION DU PANIER** (à compléter)

- ☐ Panier à 8 euros : 3-4 variétés de légumes
- ☐ Panier à 12 euros : 5-6 variétés de légumes
- ☐ Panier à 18 euros : 6-7 variétés de légumes

Nombre de paniers hebdomadaires : ☐ 1 ☐ Autre (préciser le nombre) :

Montant total : **valeur unitaire du panier** .. . € **X nombre de semaines** = . €
(déduire vos absences programmées)

✓ **PAIEMENT (cocher le paiement sélectionné)**

- chèque à l'ordre de « GAEC Ferme du Droelloc ».

☐

Ils sont remis aux producteurices directement au marché de Messouflin le vendredi soir

- virement :

IBAN : FR76 1290 6000 4557 4612 1206 097

☐

BIC : AGRIFRPP829

Échéancier:

1 chèque ou virement de€

2 chèques ou virements égaux de€

3 chèques ou virements égaux de€

6 chèques ou virements égaux de€

Les producteurices déclarent avoir pris connaissance des obligations stipulées dans ce contrat et confirment leur engagement envers les consommateurices pour le respect des principes de production et de distribution en AMAP.

L'adhérent.e déclare avoir pris connaissance des obligations qui lui incombent et confirme son engagement au titre de ce contrat envers les producteurices et dans le respect des règles d'organisation collective de l'AMAP.

Je déclare être à jour de sa cotisation à l'AMAP, et avoir pris connaissance de la charte d'AMAPLOUM.

Date

Signature adhérent.e

Signature producteurices